

AR PREFECTURE

006-210601597-20180228-9\_28\_02\_2018-DE  
Reçu le 06/03/2018

Acte rendu exécutoire après dépôt  
En préfecture du  
Et publication en mairie du

6/3/18  
6/3/18



REPUBLIQUE FRANÇAISE  
DEPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES ARRONDISSEMENT DE NICE

**Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal  
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 FÉVRIER 2018 À 18H00**

L'an deux mille dix-huit, le vingt-huit février, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué le vingt-deux, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Christophe TROJANI, Maire.

Conseillers  
Municipaux en  
exercice : 29

Présents : 18

Votants : 25

**Étaient Présents :** Madame Catherine BARRAJA, Madame Joëlle BRAVETTI, Madame Pasquale HATTEMBERG, Monsieur Jean-Louis ZAMBERNARDI, Madame Juliana CHICHMANIAN, Monsieur Jean-Louis BAUCHET, Madame Christiane FROUTÉ, Monsieur Jean-Paul GEAY, Madame Monique LAUGUIER, Madame Gisèle AMEDEO, Madame Claudine KHOKHLOV, Monsieur Joseph COSENTINO, Monsieur Jean-François GIAUME, Madame Patricia DEGUS, Monsieur Jean-Pierre MANGIAPAN, Madame Christine PETRUCCELLI, Madame Marie-Paule ZANOTTI

**Absents avec procuration**

Monsieur André BEZZINA donne procuration à Madame Catherine BARRAJA  
Monsieur André BIANCHERI donne procuration à Monsieur le Maire  
Madame Isabelle PALAZZOLI donne procuration à Madame Juliana CHICHMANIAN  
Monsieur Bernard REBUFFEL donne procuration à Monsieur José COSENTINO  
Monsieur Robert BOJANOVICH donne procuration à Monsieur Jean-Louis BAUCHET  
Monsieur Régis BELLI donne procuration à Madame Joëlle BRAVETTI  
Monsieur Florian VIALLA donne procuration à Monsieur Jean-Louis ZAMBERNARDI

**Absents excusés :**

Madame Marie ADAMO-BRONSONE  
Madame Anne RAINAUD  
Monsieur Richard CONTE  
Monsieur Cédric CIRASA

Monsieur Jean-François GIAUME est élu secrétaire de séance.

**9/ OBJET : BUDGET 2018 – AVANCE SUR SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT  
– CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

**Madame Juliana CHICHMANIAN, Adjointe au Maire, expose à ses collègues**

Par délibération du 13 décembre 2017 le conseil municipal avait accordé au Centre Communal d'Action Sociale une avance sur subvention d'un montant global de 180 000€ pour

AR PREFECTURE

006-210601597-20180228-9\_28\_02\_2018-DE

Reçu le 06/03/2018

faire face aux dépenses de fonctionnement à honorer entre le 1<sup>er</sup> janvier et le vote du budget primitif 2018.

Un décalage dans le versement des aides perçues par le CCAS a conduit cet établissement à solliciter une nouvelle avance sur subvention, d'un montant de 50 000€.

Aux termes de la loi n° 82-213 2 mars 1982 modifiée – article 7, le Maire est en droit d'engager, liquider et mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Elle leur propose de voter une avance de :

μ

- 50.000 € sur la subvention versée au Centre Communal d'Action Sociale.

## LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré à l'unanimité

**ADOPTE**



Le Maire,

Pr. Christophe TROJANI

La présente délibération est susceptible d'être contestée dans un délai de deux mois à compter de sa date d'exécution :

- soit en exerçant un recours administratif (gracieux ou hiérarchique)
- soit en exerçant un recours contentieux devant les juridictions administratives